

U-BLOX: fusion dans l'Internet of Things

Le fabricant de semi-conducteurs U-blox et la société finlandaise Wirepas fusionnent dans le domaine des solutions IoT (Internet of Things). La branche est encore jeune et fragmentée, ce qui rend lente et complexe l'installation d'applications industrielles IoT pour les clients finaux. Elles disent s'être fixé comme objectif le développement de réseaux industriels décentralisés à grandes surfaces dotés d'une installation simple. Elles ont mis au point un petit module standalone qui peut être utilisé sur des applications différentes telles que la santé, les immeubles reliés, la fabrication et la télématique. Le module utilisé en combinaison avec le logiciel de connectivité de Wirepas peut être monté en peu de temps sur des applications IoT industrielles appartenant aux domaines de l'éclairage, des capteurs, de la localisation de marchandises et beacons.

WISEKEY: Research Dynamics entame la couverture du titre

La société de recherche indépendante Research Dynamics a annoncé hier avoir entamé la couverture du titre de l'entreprise Wisekey, côté sur Six avec siège à Genève. Research Dynamics est quant à elle basée à Zurich et spécialisée dans la recherche sur les petites et moyennes valorisations. Pour cette première publication sur le titre, Research Dynamics dit s'attendre à ce que l'entreprise profite pleinement de son positionnement, à la fois de niche, mais aussi sur des segments très prometteurs comme l'internet des objets. Les contrats, partenariats ou acquisitions qu'elle a annoncé ces derniers mois dans ce domaine sont vus comme autant de leviers. Les résultats de l'entreprise devraient en profiter significativement dans les mois et années à venir. Dans ce contexte, Research Dynamics s'est dit très bullish, et considère

que la valorisation de Wisekey est actuellement trop pénalisée par le marché et devrait significativement remonter. D'après ses calculs, la valorisation de l'action serait de 14,9 francs, contre un cours d'un peu plus de 5 francs aujourd'hui.

DUFY: une concession a été renouvelée

Le spécialiste des boutiques hors taxes Dufry a renouvelé sa concession à l'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbe, a annoncé le groupe bâlois hier. La société va construire cinq nouveaux magasins et quasiment doubler à 1100 m² ses espaces de ventes. Dufry, présent depuis 2000 dans le principal aéroport de l'archipel de la Guadeloupe, a prolongé jusqu'en 2021 la concession pour deux supérettes et jusqu'en 2026 pour ses activités hors taxes. L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbe a accueilli 2,09 millions de passagers en 2015, en hausse de 3% sur un an.

ACTELION: rachat d'actions finalisé

L'entreprise Actelion a terminé vendredi dernier son programme de rachat d'actions entamé le 9 décembre 2013. Le groupe biotechnologique bâlois a, durant ce laps de temps, racheté un total de 10 millions d'actions propres, soit 8,31% des droits de vote et du capital-actions au moment du lancement de l'opération. Les nominatives rachetées ont été utilisées pour le programme de participation des collaborateurs, a annoncé hier la société sise à Allschwil (Bâle-Campagne). Actelion avait lancé au mois de février 2015 un autre programme de rachat d'actions allant jusqu'à 10 millions de titres sur une durée de trois années. Les actions acquises seront ensuite détruites en prévision d'un abaissement du capital, avait-il indiqué au mois de mars de l'année dernière, après avoir reçu le feu vert de la Commission des OPA. — (ats)

Enfin un accord pour céder Network Testing

ASCOM. La division qui pesait sur la performance n'a cependant été vendue que pour 45 millions de dollars. Ce qui représente une perte de 145 millions de francs.

Le groupe technologique Ascom est enfin parvenu à se débarrasser de sa division Network Testing. Cette unité, qui pesait sur la performance de la société bernoise, a été cédée au français Infovista pour un montant total de 45 millions de dollars. En raison de l'important écart d'acquisition, la vente se soldera par une perte de 145 millions de francs. Les analystes saluent ce dénouement, malgré un prix de vente inférieur aux attentes.

Ascom recevra 30 millions de dollars en numéraire mais aussi 15 millions de dollars par le biais d'un prêt vendeur subordonné d'une durée de sept années, avec un taux de 4%, a indiqué l'entreprise hier. Le prix ne prend pas en considération la trésorerie et la dette de la division, active dans le contrôle ainsi que l'optimisation des réseaux de téléphonie mobile.

Du point de vue comptable, la cession va déboucher sur une perte extraordinaire de 145 millions de francs. La norme Swiss Gaap FER 30 oblige d'inclure l'écart d'acquisition dans le bouclage des comptes, a expliqué l'entreprise Ascom dans un communiqué. Le groupe avait acheté les activités de Network Testing à Ericsson en 2009, déboursant à ce moment un total de 190 millions de francs.

Les fonds propres ne seront pas altérés. Cet élément exceptionnel n'aura pas d'effet sur les activités opérationnelles et n'empêchera pas le versement d'un dividende, rassure le groupe.

Dans le communiqué, le président Juhani Anttila s'est félicité de cette «bonne solution industrielle» allant dans le sens d'un développement des activités de l'unité. Conformément à sa stratégie «Ascom 2020», le groupe va désormais se concentrer sur la division restante, Wireless Solutions, spécialisée dans les terminaux de communication en milieu hospitalier. Celle-ci est gérée actuellement depuis Göteborg, en Suède.

La direction prévoit toutefois de transférer ce centre opérationnel à Baar, dans le canton de Zoug, où se situe actuellement le siège de la holding Ascom. Ce regroupement permettra de dégager des économies.

Basé à Paris, Infovista est présenté comme un fournisseur global de solutions logicielles et de prestations d'optimisation de réseau informatique. La société emploie 430 personnes et possède une base de 1200 clients dans plus de 120 pays.

La division Network Testing, quant à elle, dispose d'un effectif de 400 employés pour 650 clients dispersés dans quelque 130 pays. Son siège se trouve aux Etats-Unis, en Virginie.

L'entreprise Ascom cherchait depuis quelque temps à céder son unité Network Testing. Il évaluait des options stratégiques depuis près d'une année. Au premier semestre 2016, la division a affiché une perte de 7,9 millions de francs en dépit d'une réduction de 2 millions de frais de fonctionnement. Le groupe a bouclé les six premiers mois de l'année sur une perte nette de 5,6 millions, en raison de cette contre-performance.

L'annonce semble avoir soulagé les investisseurs. A la cloche, le titre Ascom s'était adjugé 8,2% à 17,20 de francs, dans un SPI en hausse de 0,33%.

L'établissement Vontobel applaudit une étape positive pour l'entreprise Ascom, rappelant que la division concernée détruit de la valeur. La concentration sur une seule et unique activité, conformément à la stratégie «Ascom 2020», constitue un pas dans la bonne direction: la base de coûts devrait s'en retrouver sensiblement réduite.

Pour la Banque cantonale de Zurich (ZKB), le prix de vente est légèrement inférieur aux estimations qui avaient été réalisées jusqu'ici. La perte comptable prévue pourrait peser sur le cours de l'action à court terme. L'analyste de la ZKB a souligné que l'écart d'acquisition constitue la preuve de perte de valeur générée par Network Solutions depuis des années. ■

CONFORMÉMENT À SA STRATÉGIE ASCOM 2020, LE GROUPE VA DÉSORMAIS SE CONCENTRER SUR LA DIVISION RESTANTE, WIRELESS SOLUTIONS, QUI EST POUR LE MOMENT DIRIGÉE DEPUIS LA SUÈDE.

Toujours des doutes sur les fondamentaux

SYNGENTA. Il n'y a étrangement eu aucune spéculation sur la réussite de la transaction avec ChemChina. Le rattrapage de lundi en témoigne.

Le marché commence enfin à y croire. Syngenta a été massivement recherché dès l'annonce de l'autorisation du Comité sur les investissements étrangers aux Etats-Unis (CFIUS) sur la transaction avec ChemChina, avant l'ouverture de Zurich, lundi, signe évident que le doute dominait encore. Tous les investisseurs ne semblent pourtant pas y croire encore complètement, la valorisation affichant toujours un retrait important par rapport au prix offert par ChemChina. Ce dernier propose 465 dollars par action assortis d'un dividende spécial de 5 francs et l'action s'échange toujours sous le seuil de 430 francs, malgré le rebond de lundi.

Le risque d'un échec face aux autorités de sécurité américaines était certainement à prendre au sérieux. Même s'il n'y a jamais eu de précédent, l'agrochimie reste un domaine sensible, très politisé, d'ailleurs récupéré dans certains Etats à forte densité d'agriculteurs aux Etats-Unis, dont l'Iowa. De toute évidence, le lobby n'est finalement pas si puissant qu'il peut entraver un deal de cette ampleur.

La seule autre explication à ce double message (autorisation du CFIUS et retenue des investisseurs) tiendrait dans un doute colossal sur la solidité des fondamentaux de l'industrie



MICHEL DEMARÉ. Les fondamentaux hypothéqués par les prix agricoles.

agrochimique. Ce qui ne serait pas de nature très rassurante alors que l'ensemble du secteur connaît sa restructuration la plus radicale depuis la grande consolidation des années 2000, où s'étaient constitués les deux leaders actuels, Syngenta et Monsanto.

Cette thèse apparaît pourtant assez légitime alors que l'industrie fait face à un cumul de difficultés tout à fait inédit et dont on voit mal aujourd'hui quelle en sera l'issue. Il ne faut pas perdre de vue que toutes les mégafusions engagées (fusion des divisions de DowChemical et DuPont, Syngenta et ChemChina, possible reprise de Monsanto par Bayer) se déroulent dans un contexte de crise des prix des produits agricoles. Un problème que le président non-exécutif de Syngenta, Michel Demaré (et il n'est pas le seul), considèrerait dans nos colonnes comme chronique (*L'Agefi*

du 20 novembre 2015): «Les prix bas vont se maintenir et la situation reste difficile pour l'ensemble de l'industrie.» Et à la question: la réponse passe-t-elle forcément par une consolidation du secteur? Il répondait: «Cela paraît inévitable puisque les fondamentaux ne supportent plus la croissance interne.»

L'agrochimie n'a d'ailleurs historiquement été qu'une longue construction dominée par les crises. Crise de confiance, crise de réputation, crise économique. La naissance même de Syngenta, en 2000, après la fusion des divisions de Novartis et AstraZeneca, se présentait comme une solution de la dernière chance pour un business en mal de rentabilité. L'évolution du titre en témoigne, puisqu'il aura fallu près de cinq ans de progression quasiment latérale avant de trouver la vraie croissance.

Ce n'est pas un hasard non plus si Syngenta se trouve maintenant face à une reprise par un groupe totalement externe à l'industrie. C'est d'une part le résultat d'une faiblesse de près de cinq ans, dont Monsanto avait d'ailleurs tenté de profiter à plusieurs reprises, au cours de plusieurs offres rejetées. C'est d'autre part le résultat d'une crise profonde de la sécurité alimentaire en Chine, en grande partie provoquée par l'abus de chimie. — (SG)

Le cours reste sous l'offre de reprise

Un important régulateur américain a octroyé le feu vert à l'acquisition de l'agrochimiste Syngenta par le conglomérat chinois ChemChina, ont annoncé les deux groupes lundi. L'opération de rachat, la plus importante jamais réalisée dans le secteur agrochimique, doit être finalisée d'ici la fin de l'année. Ces annonces soulevaient l'enthousiasme des investisseurs. Le Comité sur les investissements étrangers aux Etats-Unis (Cfius), chargé d'étudier des acquisitions par des entités étrangères qui pourraient avoir une incidence sur la sécurité nationale du pays, a octroyé son accord à la transaction, qui franchit ainsi une étape cruciale. Les deux groupes ont néanmoins souligné que «la clôture de la transaction est sujette à une revue par de nombreuses autorités de régulation de la concurrence à travers le monde», sans plus de précision.

En février, China National Chemical Corporation (ChemChina) avait annoncé son intention de reprendre la totalité de l'agrochimiste Syngenta pour 43 mrd USD en numéraire. Le délai de l'offre publique d'achat (OPA), lancée le 23 mars, pour toutes

les actions ordinaires de Syngenta, ainsi que les American Depositary Shares (ADS), a été prolongé jusqu'au 13 septembre.

La décision du Cfius a eu un effet positif sur l'action, alors que les résistances politiques aux Etats-Unis avaient fait craindre un échec de l'opération et que la direction avait affirmé ne pas avoir de «plan B». A la Bourse suisse, la nominative Syngenta a ouvert en nette hausse et progressait toujours fortement à la mi-journée (+10,8% à 421,90 CHF). Les analystes de Baader Helvea ont évoqué une «grande nouvelle», qui était néanmoins anticipée par le courtier genevois. Le blanc-seing des autres régulateurs devrait n'être qu'une formalité. Kepler Chevreux a parlé d'«une étape majeure dans l'opération» de rachat, le feu vert du Cfius ayant «levé un important obstacle potentiel» et contribué au «soulagement des actionnaires de Syngenta». Le courtier a cependant souligné l'opacité de la décision du Cfius et du communiqué des deux groupes. Ces derniers n'ont pas mentionné d'éventuelles exigences du régulateur américain pour faire aboutir l'opération. ■

Le zapping en différé qui pose problème

PUBLICITÉ. Les chaînes de télévision réclament une suppression partielle de ce mécanisme qui grève largement leurs revenus.

La Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF) réclame une suppression partielle de la possibilité de sauter les publicités. Cette option met à mal leurs revenus publicitaires et leur survie.

En Suisse romande et en Suisse alémanique, la publicité est moins regardée (-59%) dans les diffusions en différé, a déploré l'IRF hier. La possibilité de sauter la publicité anéantirait littéralement le chiffre d'affaires publicitaire et les chaînes perdraient ainsi de l'argent.

En 2014, la perte des recettes publicitaires s'élevait à 45 millions de francs. Elle a atteint 67 millions en 2015. Les pronostics des pertes pour 2017 sont évalués à 123 millions de francs.

La Suisse serait le seul pays où les câblo-opérateurs ainsi que les plates-formes TV peuvent acquiescer les droits d'auteur à un prix régulé pour ces services d'archivage qui comprennent le programme complet de toutes les chaînes de télévision.

Le tarif en vigueur jusqu'à fin 2016 prévoit que les fournisseurs de services TV versent 1,50 franc par mois et par client, s'ils permettent à ces derniers de regarder pendant sept jours les programmes librement et en sautant la publicité. Une augmentation minimale de 10 centimes par utilisateur et par mois est prévue pour 2017.

Les paiements pour les droits de diffusion en différé versés aux sociétés de gestion s'élevaient en 2015 à 18,9 millions de francs. Les chaînes en ont reçu une petite part: 5,4 millions, ce qui est sans commune mesure avec la perte de recettes de 67 millions, écrit l'IRF.

C'est pourquoi elles réclament une suppression partielle de la possibilité de sauter les publicités, la retransmission aux téléspectateurs d'offres interactives propres, une restriction des fonctions de recherche ainsi qu'un dédommagement conforme aux réalités du marché.

La Communauté d'intérêts regroupe toutes les grandes chaînes privées allemandes comme RTL, Pro7, la SSR et les chaînes privées régionales ainsi que locales de Suisse. — (ats)